



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42442

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives craintes exprimées par les salariés en préretraite FNE. En effet, l'Etat n'a pas versé les sommes correspondantes aux cotisations de retraite de ces personnes aux régimes AGIRC et ARRCO. Ces derniers, comptabilisent donc virtuellement, depuis le 1er janvier 1996, les points de retraite non financés par l'Etat. Les retraités actuels sont très inquiets dans la mesure où leur retraite est minorée du fait du non-respect par l'Etat de ses engagements financiers, alors que les futurs retraités sont dans l'incertitude quant à la validation de leurs trimestres de préretraite. En conséquence, il lui demande de faire connaître rapidement ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42442

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1245

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2609